

CHARTRE D'USAGE DU MATERIEL ET DES RESEAUX INFORMATIQUES (INTRANET, INTERNET, PEDAGOGIQUE) AU SEIN DU LFI

PREAMBULE

L'offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des Utilisateurs de l'Etablissement scolaire, signataires des présentes, un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif. (Objectif pédagogique)

La Charte définit les conditions générales d'utilisation du matériel et des réseaux intranet/internet/pédagogique au sein de l'Etablissement scolaire, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

La Charte précise les droits et obligations que l'Etablissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés

Le LFI et St Kilian's travaillant en concertation sur toutes les règles applicables dans l'établissement, tous les élèves du LFI se doivent de respecter le Computer and Internet Acceptable Use Policy (AUP).

1 - Définition et droits de l'Utilisateur

1 – 1 Définition de l'Utilisateur

Il s'agit des élèves, du personnel enseignant, du personnel de l'administration et d'une manière générale, de l'ensemble des personnels de l'Etablissement scolaire

- 1-1-1 L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par l'Etablissement, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès) selon les modalités précisées dans la partie 2 de cette charte.
- 1-1-2 l'Etablissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule. S'agissant des élèves mineurs, l'adhésion à la charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette charte par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter. Pour tout utilisateur, l'accès aux services ne se fait qu'après acceptation des règles et principes énoncés ici, par ratification de la charte. Pour les élèves mineurs, l'engagement des parents est également requis.
- 1-1-3 Cet accès est soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose d'un « compte d'accès personnel » donné par l'administrateur aux ressources et services multimédias proposés.

Le compte d'accès d'un Utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre Utilisateur.

1 – 2 Droits de l'Utilisateur

Le droit d'accès, ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution tels que précisés au 1-1.

L'Utilisateur peut demander à l'Etablissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier

2 - Engagements de l'Etablissement

L'Etablissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose à toute personne remplissant les conditions ci-dessus définies à l'article 1.

2 – 1 Respect de la loi

L'établissement est soumis à la loi irlandaise notamment en terme de protection des données informatiques. Cela oblige l'établissement à mettre en place des mesures de protection internes et externes visant à sécuriser l'accès aux données.

2 – 2 Disponibilité du service

L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Etablissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour

responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers. L'Etablissement essaiera, dans la mesure du possible de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

2 – 3 Messagerie électronique

L'Etablissement met à la disposition de certains Utilisateurs un service de messagerie électronique.

L'Etablissement ne garantit pas que le service de messagerie soit exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur.

L'Etablissement met à la disposition de certains utilisateurs une messagerie électronique. Les contenus des messages est la responsabilité des utilisateurs.

L'Etablissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique. L'Utilisateur le reconnaît et l'accepte. L'Etablissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

2 – 4 Protection des élèves

L'Etablissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques.

L'ensemble des activités liées aux technologies de l'information et de la communication effectué dans l'enceinte de l'Etablissement mettant en œuvre les services proposés doivent autant que possible être précédées d'explications ou d'instructions très précises données aux élèves. Celles-ci doivent notamment porter sur les conditions visées dans cette Charte d'usage et le cas échéant insister sur des consignes spécifiques de sécurité, comme par exemple le respect des règles de protection des œuvres, de la vie privée, des données à caractère personnel. Ces activités devront être organisées de telle manière que les élèves soient incités à se poser les bonnes questions déontologiques et qu'ils aient personnellement et directement la possibilité d'appréhender les contraintes et réalités de la création et de la transmission d'informations.

Il incombe à l'Etablissement et aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise des activités liées à l'utilisation des services proposés par l'Etablissement, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux.

Il appartient à l'Etablissement et aux équipes pédagogiques de veiller, au cas par cas, à une organisation de ces activités offrant de bonnes conditions de sécurité. C'est au niveau de l'enseignant, au plus près de la situation pédagogique que doit se prendre l'éventuelle décision d'installer des mécanismes de protection préservant les enfants des contenus illicites (ou/et présentant sous un jour favorable le banditisme, le vol, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés de crimes ou délits ou de nature à démoraliser les enfants ou les jeunes ou à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques). La mise en place de ces mécanismes de protection doit se faire de manière adaptée aux très diverses situations d'apprentissage, selon que l'utilisation s'effectue dans la classe, en centre de documentation ou en salle multimédia, qu'il nécessite le parcours d'un large éventail de sites ou au contraire la restriction à quelques pages web liées à l'activité du jour ou de l'heure.

2 – 5 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur

En application des dispositions de la loi irlandaise de protection des données personnelles et de la directive européenne 95/46/CE relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données du 24 octobre 1995, l'Etablissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'Utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées.
- de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

2 – 6 Contrôle des pages Web hébergées sur le serveur de l'Etablissement

L'Etablissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur les serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncées par la présente Charte

L'Etablissement se réserve le droit de suspendre l'usage du service d'hébergement des pages Web par un Utilisateur en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait diffusé sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

2 – 7 Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués :

- **soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs ;**

L'Etablissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité.

- **soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;**

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des Services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et

notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées. L'Etablissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

- soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule.

3 - Engagements de l'Utilisateur

3 – 1 Respect de la législation

3 – 1 – 1 L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur,

L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Le rappel non exhaustif des règles de droit principalement concernées par l'utilisation d'internet et du Service de messagerie proposés vise le double objectif de sensibiliser l'Utilisateur à leur existence et à leur respect et de renforcer ainsi la prévention d'actes illicites.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

3 – 1 – 2 L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui,
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.
- en s'assurant de ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un Utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

3 – 1 – 3 Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par l'Etablissement, il est rappelé ici, la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

3 – 2 Préservation de l'intégrité des Services (Sécurité du système, du réseau)

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services et du matériel mis à sa disposition. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau, et des ressources informatiques locales et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement.

3 – 2 – 1 L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

Il s'engage notamment à :

- prendre soin du matériel qui lui est confié
- respecter les règles d'usage des matériels informatiques imposées par les enseignants (allumer, éteindre, sauvegarder, ranger le poste de travail, ...)
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources
- ne pas développer, installer ou copier de logiciel sans y être autorisé

- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus; cheval de Troie, ver ...)
- se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé
- ne pas modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
- ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines
- ne pas essayer d'utiliser un logiciel interdit par défaut par le système sans y être autorisé
- ne pas se connecter ou essayer de se connecter sur un site interdit par le système
- ne pas masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- Le code est attribué pour une durée limitée à un utilisateur. Ce code est nécessaire pour ouvrir une session. Chaque utilisateur pouvant avoir des accès différents, il est important, pour la protection de tous, de fermer sa session en quittant l'ordinateur.

3 – 2 – 2 L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Etablissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

4 - Sanctions

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement de l'Etablissement et à des sanctions pénales prévues par les lois irlandaises en vigueur.

Ratification de la charte

Entre

Le Lycée Français d'Irlande Représenté par M (proviseur)

d'une part

et

L'Utilisateur (Nom, Prénom)

D'autre part

Il est convenu que l'Utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter cette charte

Le LFI

L'Utilisateur

Date :

Date :

Signature :

Signature :

Dans le cas où l'Utilisateur est mineur

Nom, prénom :

Père - Mère - Responsable légal de l'Utilisateur
(rayer les mentions inutiles)

Date :

Signature :

Nom, prénom :

Père - Mère - Responsable légal de l'Utilisateur
(rayer les mentions inutiles)

Date :

Signature :

